

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1366

présenté par

M. Ciotti, Mme Genevard, M. Marleix, Mme Bonnet, Mme D'Intorni, M. Descoeur, M. Dive,
M. Gaultier, M. Gosselin, M. Herbillon, M. Juvin, M. Kamardine, M. Neuder, M. Nury,
Mme Périgault, M. Pradié, M. Seitlinger, Mme Serre et M. Vatin

ARTICLE 1ER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.